

on contre les cambriolages et les escroqueries

 Gendarmerie
nationale

Intervention du mardi 26 mars 2024

Mairie de Goyrans

Intervenants : - Mme HAITCE Véronique – *Maire de Goyrans*

- Major JANER Philippe – *Commandant de brigade de Castanet*

- Gendarme DENIEL John – *Brigade de Ramonville*



Pourquoi cette intervention ?

•L'enjeu de cette rencontre est d'apprendre les bons réflexes à avoir pour limiter les cambriolages et les escroqueries.

•D'être un acteur actif avec la gendarmerie dans la prévention de ces méfaits.



Cambríolages : Comment réagir et limiter les risques

- Les cambriolages en quelques chiffres
- Comment bien protéger son domicile ?
- Comment limiter les risques de cambriolages ?
- Vous êtes témoin d'une scène suspecte ou d'une infraction, quels sont les bons réflexes à avoir ?
- Vous êtes victime d'un cambriolage, que faire ?
- Opération Tranquilité Vacances (OTV)

Les cambriolages en quelques chiffres

Quand les cambriolages se déroulent-ils généralement ?

29% du nombre total des cambriolages ont lieu chaque année pendant la période de vacances, propice aux absences de longue durée.

Mais attention, même si la plupart des vols ont lieu en été, vous ne serez pas épargné le reste de l'année !

Les cambriolages ont lieu principalement la journée et très rarement la nuit (sauf le 31 décembre)

Quels sont les objets le plus souvent volés ?

Les bijoux, l'argent liquide, les chèques et les cartes de crédit sont les objets les plus volés par les malfaiteurs.

Comment bien protéger son domicile ?

- Équipez vos portes et fenêtres de systèmes de fermetures fiables.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volet, grilles éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme, caméra vidéo-surveillance)
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée
- Ne facilitez pas l'intrusion des cambrioleurs : mettez sous clé vos échelles, marteaux, pied de biche, tournevis et autres outils de jardinage.
- Placez vos bijoux et moyens de paiements en lieu sûr.



La chambre (*armoires, placards, à l'intérieur des paires de chaussette, etc*) **et la salle de bains** (*sous le lavabo etc*) **ne sont pas des lieux sûrs !**

Comment bien protéger son domicile ?



- Ne laissez pas entrer un inconnu dans votre domicile
- Prévenez la gendarmerie de tout comportement suspect (démarchages, personnes suspectes etc)
- Photographiez les objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol
- Notez les numéros de série de chaque objet
- Ne laissez pas de mots sur la porte mentionnant votre absence . «*Je reviens dans 5 minutes, je suis parti chercher du pain... »*
- Attention aux réseaux sociaux, surtout avec les profils publics. Ne donnez pas d'indice aux malfaiteurs sur votre présence ou non au domicile.



Comment limiter les risques de cambriolages ?

En cas d'absence :

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de proches ...
 - Faites suivre votre courrier ou faites-le relever régulièrement
 - Demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets pour simuler une présence
 - Installez un programmateur pour la lumière ou la télévision le soir
 - Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
 - Rendez-vous à votre brigade de gendarmerie pour indiquer votre départ en vacances dans le cadre de l'opération tranquillité vacances afin que des patrouilles passent régulièrement à votre domicile. (également réalisable sur internet)
 - Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre) dans le cas d'une absence prolongée.
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres ouvertes.**

Comment limiter les risques de cambriolages ?

Les comportements à risques à éviter :

- Laisser les fenêtres ouvertes lorsque vous êtes dans une autre pièce, la nuit à cause de la chaleur.
- Laisser les volets ouverts toute la nuit
- Ne pas fermer les portes à clés quand vous êtes à l'intérieur du domicile
- Laisser des objets à l'extérieur du logement
- *Sur les réseaux sociaux :*
 - Poster des photos ou signaler que vous êtes en vacances.
 - Préciser la date de vos retours de vacances
 - Montrer les objets de valeur achetés ou montrer l'intérieur de votre domicile

Témoign d'une infraction ou d'une scène suspecte ?

Les bons réflexes à avoir :

Véhicule du suspect/auteur :

✓ Notez l'immatriculation, la marque et le modèle du véhicule ainsi que sa couleur. Ces informations seront très importantes aux forces de l'ordre pour identifier le mis en cause.

✓ Prenez en photo le véhicule si vous pouvez

✓ Observez la direction de fuite s'il part

Individu suspect ou auteur :

✓ Description la plus complète possible

✓ Nombre de personnes

✓ Prenez des photos si possible.



✓ Ne vous mettez pas en danger !

✓ Téléphonez aux force de l'ordre (numéro d'urgence 17)

Victime d'un cambriolage, Que faire ?

Victime d'un vol ou d'une tentative de vol, vous devez immédiatement contacter la gendarmerie.

Ne touchez à rien pour éviter de faire disparaître des indices, attendez l'arrivée des experts

Une fois les constatations réalisées par les forces de l'ordre, il vous sera demandé d'établir une liste des objets dérobés.

Vous serez invité à venir déposer plainte à l'unité. Un récépissé de dépôt de plainte vous sera décerné. *Il faut savoir qu'il est obligatoire de fournir cette attestation à votre assurance.*



Opération tranquillité vacances (OTV)

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'**opération tranquillité vacances**. La gendarmerie nationale se charge alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

*L'inscription peut se faire, soit en vous déplaçant aux brigades de gendarmerie de Castanet Tolosan ou Ramonville Saint Agne soit via le site **service-public.fr** en vous identifiant avec un compte France Connect*

Escroqueries, comment les éviter ?

- Définition
- Les escroqueries les plus courantes
- Les conseils à adopter pour les éviter
- Victime d'une escroquerie, que faire ?



Définition

L'escroquerie consiste pour l'escroc à obtenir un bien, un service ou de l'argent par une tromperie (manœuvres frauduleuses...) s'il est démontré que l'auteur des faits a eu l'intention de tromper sa victime.

Si vous êtes victime, vous pouvez déposer plainte à la police ou en gendarmerie ou par courrier auprès du procureur. Pour certaines escroqueries commises sur Internet, vous pouvez porter plainte en ligne en utilisant le téléservice THESEE.

Les escroqueries les plus fréquentes

xEscroqueries aux rétroviseurs

xFausse convocation à la police ou gendarmerie reçue par mail

xVente de faux billets de concerts, matchs...

xSMS frauduleux vous demandant de régulariser une amende impayée sur un faux site administratif

xPhishing (*SMS ou mails frauduleux destinés à tromper la victime pour l'inciter à communiquer des données personnelles et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance*)

xFausse vente en ligne

xArnaque à la romance (escroquerie aux sentiments) qui vise à obtenir une somme d'argent de la victime qui a développé des sentiments envers l'escroc

xFaux conseiller bancaire vous demandant de valider des opérations

Conseils à adopter pour les éviter :

- ✓ Ne cliquez pas sur un lien ou une pièce jointe sans être sûr de la fiabilité de son expéditeur
- ✓ Vérifiez l'adresse de l'expéditeur (ou le numéro)
- ✓ Ne répondez jamais à un mail suspect ou à du chantage, pour ne pas montrer à l'expéditeur que vous êtes réceptif au message et ne payez pas de demande de rançon
- ✓ Changez vos mots de passe, évitez d'avoir le même mot de passe pour chaque compte
- ✓ Faites des captures d'écran et signalez le mail ou le sms sur le site signal-spam
- ✓ Un doute : n'hésitez pas à demander conseil



Victime d'une escroquerie, que faire ?

- **Fraude à la carte bancaire** : Utilisez le site **PERCEVAL** pour faire le signalement
- **Escroquerie en ligne** (*piratage, escroquerie aux sentiments, chantage en ligne, escroquerie aux petites annonces, etc*) : Utilisez le service en ligne **THESEE** (*pour les particuliers et non les professionnels*)
- Pour toutes les autres escroqueries, vous pouvez vous présenter dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie pour déposer plainte.

*Si vous n'êtes pas victime mais que vous avez reçu un mail ou sms frauduleux : Signalez le sur la plateforme **PHAROS***

Ce qu'il faut retenir de cette réunion

Nous allons vous demander de vous regarder dans la salle. Aujourd'hui vous ne vous connaissez peut être pas, mais il est possible que dans un avenir proche, le visage que vous voyez aujourd'hui à côté de vous sera celui de la personne qui aura fait fuir le délinquant, ou celui de la personne qui nous aura aidé à interpellé ces malfaiteurs.

Votre mission est simple, tout ce que vous avez à faire, c'est vous aider les uns les autres. Prendre les bons renseignements et nous contacter dès que vous avez un doute.

Ensemble nous allons réussir

Avez-vous des questions ?

